

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE
DU

21 - 06 - 2000
après-midi

AGALEV-ECOLO	:	Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales
CVP	:	Christelijke Volkspartij
FN	:	Front National
PRL FDF MCC	:	Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement
PS	:	Parti socialiste
PSC	:	Parti social-chrétien
SP	:	Socialistische Partij
VLAAMS BLOK	:	Vlaams Blok
VLD	:	Vlaamse Liberalen en Democraten
VU&ID	:	Volksunie&ID21

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000	:	Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer
QRVA	:	Schriftelijke Vragen en Antwoorden
HA	:	Handelingen (Integraal Verslag)
BV	:	Beknopt Verslag
PLEN	:	Plenum
COM	:	Commissievergadering

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000	:	Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif
QRVA	:	Questions et Réponses écrites
HA	:	Annales (Compte Rendu Intégral)
CRA	:	Compte Rendu Analytique
PLEN	:	Séance plénière
COM	:	Réunion de commission

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
Tel. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS	5
ORDRE DU JOUR	5
PROJETS DE LOI	5
– Accord entre la Belgique et la France concernant les doubles impositions (n° 683/1 à 3)	
Discussion générale	
<i>Orateurs</i> : Yves Leterme et Didier Reynders , ministre des Finances	5
Discussion des articles	6
ORDRE DES TRAVAUX	6
PROJETS DE LOI	6
– Ajustement du budget des Voies et Moyens de l'année budgétaire 2000 (n°s 603/1 et 2 et 601/1) et premier ajustement du Budget général des dépenses de l'année budgétaire 2000 (n°s 602/1 à 3)	
Discussion générale	
<i>Orateurs</i> : Jean-Pierre Viseur , rapporteur, Dirk Pieters , Jacques Lefevre , Alfons Borginon , Jacques Chabot , Hagen Goyvaerts , Eric van Weddingen , Jef Tavernier , Fientje Moerman , et Johan Vande Lanotte , vice-premier ministre et ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Économie sociale	6
Discussion des articles	14
BUDGETS ET COMPTES	14
– Conseil supérieur de la Justice (n° 668/1)	
Discussion générale	
<i>Orateurs</i> : Dirk Pieters , rapporteur, Hagen Goyvaerts , Hugo Coveliers	15
Discussion des articles	
– Comités permanents des services de la police et des renseignements (n° 669/1)	15
Discussion des articles	15
– Dotation 2000 de la Cour d'Arbitrage (n° 693/1)	15
Discussion des articles	15

ANNEXE**CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS**

Commissions – Rapports déposés	17
Propositions – Autorisations d'impression	17
Interpellations – Demandes	18

SÉNAT

Projet de loi transmis en vue de la sanction royale	19
Projet de loi évoqué	19

GOUVERNEMENT

Budget général des dépenses – Redistribution des allocations de base	19
--	----

AMNESTY INTERNATIONAL

Rapport	19
---------	----

FÉDÉRATION PÉTROLIÈRE BELGE

Rapport	19
---------	----

SÉANCE PLÉNIÈRE

MERCREDI 21 JUIN 2000

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENCE :

M. Herman DE CROO

La séance est ouverte à 14 h 17.

COMMUNICATIONS

Le **président** : Diverses communications doivent être faites à la Chambre. Elles seront insérées en annexe au *Compte rendu analytique*.

ORDRE DU JOUR

Le **président** : Conformément à l'avis de la Conférence des présidents de ce matin, je vous propose d'inscrire à l'ordre du jour de la séance plénière de demain après-midi, la proposition de loi (MM. Willy Cortois, Yves Leterme, Jef Tavernier, Claude Eerdekens, Daniel Bacquelaine, Dirk Van der Maelen, Jean-Pierre Detremmerie et Alfons Borginon) modifiant, en ce qui concerne les dépenses électorales, certaines lois relatives à l'élection des conseils provinciaux, communaux et de district et des conseils de l'aide sociale, n^{os} 672/1 à 5 ainsi que la nomination du président de la Cour des comptes (Chambre néerlandaise).

Je vous propose, par ailleurs de reporter à jeudi prochain le débat sur le plan fédéral de sécurité et de politique pénitentiaire, n^o 716/1.

Pas d'observations ?

Il en sera ainsi.

PROJET DE LOI

ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LA FRANCE CONCERNANT LES DOUBLES IMPOSITIONS

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'exécution de l'avenant, signé à Bruxelles le 8 février 1999, à la convention entre la Belgique et la France tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus, signée à Bruxelles le 10 mars 1964, n^{os} 683/1 à 3.

La discussion générale est ouverte.

Le rapporteur se réfère à son rapport écrit.

M. Yves Leterme (CVP) : Ce projet de loi a été déposé en commission fin mai, début juin mais les discussions s'y rapportant ont été à plusieurs reprises reportées, étant donné que la majorité n'était pas en nombre en commission. C'est un constat que je souhaite expressément souligner dans le cadre du mouvement de revalorisation du Parlement.

L'entrée en vigueur du projet de loi peut s'envisager à deux moments, c'est-à-dire un an après la publication de l'avenant ou un an après celle de la loi. L'avenant a paru au *Moniteur Belge* le 23 mai. Nous souhaitons

donc corriger l'imperfection du texte par le biais d'un amendement. Bien que celui-ci se justifie sur le plan légistique, le ministre ne l'appuie pas en argumentant que le vote ne ferait que retarder davantage le dossier. Toutefois, nous représentons cet amendement en séance plénière.

Le président : Il est exact que la majorité se doit également d'assister aux débats en commission.

M. Didier Reynders, ministre (*en français*) : Je remercie les parlementaires d'être plus nombreux en séance plénière qu'en commission. (*Sourires*)

Je confirme que je demanderai à nouveau le rejet de cet amendement qui ne change rien quant à l'entrée en vigueur des textes. Des circulaires seront diffusées pour assurer la prise en compte d'une date d'entrée en vigueur unique.

Le président : La discussion générale est close.

Discussion des articles

Le président : Nous passons à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– L'article 1^{er} est adopté sans observation.

Le président : A l'article 2, nous avons l'amendement n° 1 de M. Yves Leterme (doc. n° 683/2).

L'amendement et l'article 2 sont réservés.

– L'article 3 est adopté sans observation.

Le président : Les votes sur l'amendement et l'article réservés ainsi que sur l'ensemble du projet de loi auront lieu ultérieurement.

ORDRE DES TRAVAUX

Le président : Je constate que le ministre du Budget n'est pas encore présent. Je propose dès lors de profiter de la présence de M. Reynders, qui est attendu au Sénat sous peu pour entamer l'examen du projet de loi ajustant le budget des Voies et Moyens 2000.

M. Alfons Borginon (VU-ID) : Je suis sceptique. Cela fait un quart d'heure qu'on nous annonce l'arrivée imminente de M. Vande Lanotte. Le ministre du Budget ne

croule pourtant pas sous les questions et les interpellations. Il lui appartient de veiller à être présent chaque fois que sa présence est requise. Lors de l'examen du budget, il devait donner cours ailleurs, sur le même sujet soit dit en passant. Il ne faudrait pas qu'il pousse trop loin son dédain pour le Parlement.

Le président : Nous pouvons déjà entendre le rapporteur, mais si le ministre compétent n'est toujours pas présent à l'issue du rapport, je suspendrai la séance.

AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2000 ET PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2000

Le président : L'ordre du jour appelle la discussion

– du projet de loi ajustant le budget des Voies et Moyens de l'année budgétaire 2000, n°s 603/1 et 2 et n° 601/1.

– du projet de loi contenant le premier ajustement du Budget général des dépenses de l'année budgétaire 2000, n°s 602/1 à 3.

M. Jean-Pierre Viseur, rapporteur : L'examen du budget a donné lieu, le 23 mai, à l'audition de deux représentants du Bureau fédéral du Plan au sujet des prévisions 2000-2005. La commission a entendu les interpellations et questions de Mme Van de Casteele, de MM. Bultinck, Poncelet et Jan Peeters.

Au sujet du fonds de vieillesse fut donné un rapport de M. Guy Hoove. L'ajustement comprend 125 pages. Je renvoie au rapport écrit pour les questions techniques, quoique la limite ne soit pas toujours objective entre celles-ci et les questions politiques.

Selon le ministre du Budget, ce projet est ambitieux et prudent, basé sur le principe du "hamster doré", c'est-à-dire se basant sur des hypothèses prudentes. Il est constitué un tampon conjoncturel de 30 milliards.

Le solde financier des pouvoirs publics diminue de 0,7% du PIB, les recettes consolidées s'amenuisent de 0,5% et les dépenses de 0,2% du PIB entre 1999 et 2000.

Les charges d'intérêts sont en augmentation légère. Un dépassement de l'indicateur-pivot pourrait être enregistré. Les recettes fiscales ont augmenté de 8 %.

Selon le ministre du Budget, le gouvernement a fait preuve d'une grande prudence pour évaluer les dépenses publiques en l'an 2000. Le ministre des Finances signale, quant à lui, que la crainte de tension inflationniste au niveau mondial se confirme.

Dans la zone Euro, la reprise économique est devenue notamment plus sensible depuis l'an dernier. La Belgique a enregistré, au cours du premier trimestre 1999, une hausse du PIB de 3,4 % ; au cours du deuxième trimestre de 4,3 % ; au cours du troisième trimestre de 6,3 % ; et au cours du quatrième trimestre de 4,5 %.

Pour 1999, le PIB a augmenté de 2,5 % en volume. Tout semble indiquer que cette augmentation sera durable. Les recettes ont été réestimées de 53 milliards, soit 45 milliards de recettes fiscales et 8 milliards de recettes non fiscales. Les besoins de financement du solde net à financer pour cette année sont passés de 160 milliards à 128 milliards, cette diminution étant due à des recettes supplémentaires.

L'an dernier, la dette publique a augmenté de 195 milliards, ce qui la porte à 9.954 milliards.

En proportion du PIB, elle a, par contre, diminué de 107% à 106%.

Le 23 mai, la commission a reçu deux représentants du Bureau du Plan au sujet des perspectives 2000-2005.

Les perspectives économiques à moyen terme sont très bonnes et les perspectives en matière d'emploi sont positives quoique moins bonnes ; les perspectives environnementales, par contre, sont mauvaises, en particulier au sujet du CO².

Quant à l'ajustement budgétaire proprement dit, M. Dirk Pieters déclare que les marges budgétaires sont insuffisantes pour financer toutes les initiatives annoncées par le gouvernement.

M. Goyvaerts fait remarquer certains glissements du personnel statutaire vers du personnel non statutaire. Il relève trois nouveaux crédits inscrits à l'ajustement et demande quels domaines sont concernés.

M. Jean-Pol Poncelet déclare que les réponses du ministre aux questions relatives au projet Airbus ne sont pas satisfaisantes.

S'agit-il de la poursuite du programme Airbus A340 ou Airbus 3XX ? Il se demande également quel sera le coût du déménagement de la base de Melsbroeck. M. Poncelet estime par ailleurs que toutes les marges budgétaires pourraient fondre comme neige au soleil moyennant une légère hausse du prix du baril.

Pour M. van Weddingen, la réduction de la pression fiscale est une priorité de la majorité gouvernementale. Il traite brièvement du cours de l'Euro : selon lui, la Belgique devra prendre une initiative en la matière.

M. Jean-Pierre Viseur estime, lui, que la discrimination de la pression fiscale ne peut se faire au détriment de la redistribution du revenu disponible. L'amélioration de la perception fiscale doit être poursuivie et profiter, au premier chef, aux revenus les plus faibles.

Mme Trees Pieters a traité des crédits pour l'Agriculture et les Classes moyennes et elle s'est étonnée de leur augmentation sensible, malgré l'annonce de transferts de compétences vers les Régions. Si elle se montre favorable aux dispositions annoncées en faveur des indépendants, elle se pose cependant des questions quant au financement de celles-ci.

M. Borginon a posé des questions relatives aux réserves d'or et estime que la constitution des fonds de vieillissement n'apportera aucun avantage.

Selon lui, il importe que le gouvernement doit veiller à ce que toutes les catégories de revenus participent équitablement aux recettes fiscales.

M. Van Poucke a demandé quels crédits sont disponibles pour la formation des forces de police et l'organisation de l'Euro.

Mme Greta D'Hondt s'est intéressée plus particulièrement aux départements Affaires sociales et Emploi et travail. Elle regrette que les dépenses de soins de santé dépassent, une fois de plus, les moyens budgétisés.

En ce qui concerne le statut social des travailleurs indépendants, elle constate qu'il est logique qu'aucun crédit supplémentaire ne soit prévu, en attente des résultats de l'étude Cantillon.

M. Leterme a constaté que l'ajustement budgétaire est plutôt modeste et s'irrite du manque de rigueur dans la confection du budget. Selon lui, pour le département de l'Intérieur, les crédits ont été sous-évalués. De plus, il constate, en ce qui concerne le budget de la Défense, certains dépassements.

Des questions sont également posées en ce qui concerne le dividende versé par la SNCB.

Quant aux licences de téléphonie mobile, je vous renvoie au rapport, à la page 79.

Les ministres du Budget et des Finances ont encore donné les éclaircissements suivants.

Pour le financement des Communautés et Régions, dans l'attente du contrôle de la Cour des comptes, la répartition du produit de la TVA se fera en fonction de la clef de l'année précédente.

Un projet d'accord de coopération concernant le programme Airbus a été proposé aux autorités fédérées, mais on attend toujours la réponse de la Région flamande.

Concernant le programme "Emploi-jeunes", des crédits supplémentaires sont nécessaires à hauteur de 500 millions.

Le groupe Cantillon a été créé pour étudier le statut social des indépendants. En attendant, le gouvernement a déjà adopté le 26 mai une série de mesures en leur faveur.

En ce qui concerne la SNCB, son bénéfice est de 3,55 milliards.

Quant aux crédits Euro 2000, 199 millions sont consacrés au budget de la gendarmerie et 300 millions de provision au maintien de l'ordre.

Le coût de la réforme des polices est évalué à 8 milliards. Quant aux soins de santé, le budget tient compte des 5 milliards du déficit de 1999.

Le ministre des Finances a encore apporté une série d'autres précisions diverses.

La commission de la Justice a, quant à elle, rendu un avis favorable concernant le volet "justice" de l'ajustement.

Le gouvernement a déposé cinq amendements, qui ont été adoptés par 9 voix contre 3. Le projet global a été adopté par un vote identique. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

– *Présidence* : M. **Jean-Pol Henry**

M. **Dirk Pieters** (CVP) : Je tiens tout d'abord à féliciter le rapporteur et le secrétariat de la commission pour la qualité du rapport. Sans vouloir reproduire le débat que nous avons eu en commission, je souhaiterais formuler un commentaire à propos de trois critiques importantes.

Le débat budgétaire est dominé, dans son ensemble, par les perspectives de croissance économique favorables. De nombreuses promesses ont été faites, dont le coût global dépasse largement la marge budgétaire disponible. Voici les conséquences budgétaires, d'ici à 2003, des promesses financières qui ont été faites : suppression accélérée de l'impôt de crise : 37 milliards de francs ; l'accord dans le secteur non marchand : 10 milliards de francs ; la réforme des services de police : 10 milliards de francs ; le RER : 8,5 milliards de francs ; la réforme de l'armée : 4 milliards de francs ; l'élimination des discriminations dans le statut social des indépen-

dants : 10 milliards de francs ; l'adaptation des pensions au bien-être : 4 milliards de francs, etc. Par ailleurs, quelle sera la facture du refinancement de l'enseignement francophone, de l'instauration de la gratuité des soins de santé à partir d'un seuil déterminée et de la modernisation de la fonction publique ? Quant à la réforme fiscale et au fonds de vieillissement, ils coûteront respectivement 100 milliards et 50 milliards de francs.

Le financement de ces promesses requerrait une marge budgétaire complémentaire de 275 milliards de francs. Or, selon le ministre du Budget, la marge budgétaire actuellement disponible s'élèverait à 50 milliards de francs seulement. La distorsion entre les deux montants cités est donc considérable.

La majorité présente un miroir aux alouettes à la population. Un cinquième seulement des belles promesses qu'elle multiplie pourront être réalisées. Mais il faudra attendre 2003 pour que cette conclusion s'impose aux partis de la majorité. Nous ne pouvons, sans plus, jeter par-dessus bord les réalisations engrangées au cours des 15 dernières années. Nous craignons que la réalisation des promesses de la majorité se fera au détriment du démantèlement de la charge de la dette. Si l'on persiste à vouloir créer un fonds de vieillissement, il faudra nécessairement renoncer à une série d'autres promesses.

Le CVP attache une grande importance à la suppression des discriminations fiscales. Et le président du SP semble, lui aussi, y être favorable. Le gouvernement précédent avait commencé, très modestement, à supprimer les discriminations fiscales dont sont victimes les couples mariés. L'augmentation du montant exonéré fut une première mesure très limitée qui se voit abrogée par le gouvernement actuel. Cela étant dit, le nouveau gouvernement manifeste son adhésion au principe de cette suppression. Mais en réalité, il accroît les discriminations. La suppression de l'impôt de crise est conçue de manière telle que les cohabitants en bénéficieront plus rapidement que les personnes mariées. Nous ne pouvons souscrire à cette approche.

Les chiffres budgétaires sont fallacieux. Il importe d'évaluer le plus exactement possible les recettes et les dépenses. Ce n'est pas chose aisée. Ces dernières années, on se livre à des estimations circonspectes en sous-estimant délibérément les recettes. Cette technique s'est avérée très utile dans le cadre de la compression du solde net à financer. Mais, abstraction faite de ce principe de circonspection, il faut également tenir compte de la marge budgétaire née de la conjoncture favorable. Le gouvernement s'est fixé pour objectif un déficit budgétaire de 0,7 %. Selon la Banque Nationale, ce déficit se chiffrera toutefois à 0,5 %. L'OCDE croit

même que notre déficit budgétaire pourrait être annulé. C'est une bonne chose, mais cela prouve que l'on ne tient pas suffisamment compte de la marge budgétaire qu'a fait naître la conjoncture favorable.

Telles sont les trois critiques majeures que nous exprimons à l'égard de ce budget et qui nous inciteront à ne pas l'adopter. (*Applaudissements sur les bancs du CVP*)

M. Jacques Lefevre (PSC) : Selon le ministre du Budget, le principe du "hamster doré" devrait constituer le fil rouge de la politique budgétaire jusqu'à la fin de la législature. Il conclut que le gouvernement a fait preuve d'une grande prudence pour l'évolution des finances de 2000.

Les débats en commission ont prouvé que les fondements en sont fragiles. Certes, les efforts passés permettent d'espérer l'apparition de marges budgétaires. La conjoncture économique est, par ailleurs, exceptionnelle.

Sous la férule de l'actuelle majorité, la menace existe pourtant de voir cet espoir se transformer en futur cauchemar.

Au cours des travaux en commission, le Bureau du Plan a reconnu que les marges ont été évaluées de manière optimiste en 2003 et surévaluées en 2001 et 2002. De plus, l'évolution des taux d'intérêt à long terme n'a pas été prise en compte. Nul ne peut affirmer qu'ils évolueront à la baisse.

L'impact de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar et de l'évolution du prix des produits pétroliers a également été sous-évalué. De plus, le Bureau du Plan n'a pas pris en compte certains engagements du gouvernement dont on ne peut encore peser avec précision les implications budgétaires.

Qui plus est, le gouvernement lui-même ne semble pas mesurer les effets de certaines de ses décisions récentes. Ainsi, l'opération de régularisation n'a été accompagnée d'aucune inscription budgétaire adaptée à ses conséquences – notamment sociales. Or, il ne saurait être question de laisser aux CPAS et entités locales le soin de supporter la décision prise.

Des moyens ont été promis pour la mise en oeuvre de la modification du Code de la nationalité et de la loi sur la procédure accélérée mais nous constatons une réduction du budget de la Justice de 374 millions.

Le budget ajusté n'est donc pas le reflet de la réalité et les promesses faites au citoyen reposent sur un terrain sablonneux.

Quant à l'affectation d'éventuelles marges budgétaires, cette question paraît délicate et annonciatrice de dangers pour l'avenir.

Aucun arbitrage n'est fait quant aux priorités à dégager et en ce qui concerne la définition de ces dernières, les partenaires de la majorité ne parviennent pas à s'entendre. La majorité ne semble pas avoir de réel projet et chacun de ses membres y va de sa petite idée.

M. Jef Tavernier (Agalev-Écolo) : Il n'importe pas de se demander ce que le gouvernement envisage, mais bien de se poser les questions suivantes. Les décisions prises sont-elles trop radicales ? Affecteront-elles les marges ? A-t-on fait de mauvais choix ?

D'après moi, les marges ne sont pas épuisées et de bons choix ont été opérés dans ce budget.

M. Jacques Lefevre (PSC) : Il y a des incohérences dans le budget de cette année-ci. On lance une opération de régularisation sans en prévoir les implications budgétaires. On veut rénover la justice et que constate-t-on ? C'est en fait une diminution du budget de la Justice qui est programmée !

Le gouvernement, par presse interposée, donne l'impression d'un débordement d'activités, mais cela cache en fait une absence de cohérence.

Bien plus, les promesses faites ne sont jamais traduites en termes budgétaires. Le gouvernement procède donc par effets d'annonce sans concrétiser budgétairement les choix annoncés.

Notre objectif, en tant que parti politique, est de jeter les bases d'un modèle de société qui verra émerger une société plus humaine. Nous craignons que, dans l'esprit de certains partenaires de la coalition, ce ne soit pas ce modèle que l'on entende mettre en place.

Ceci dit, nous nous félicitons de voir un ministre reprendre une idée qui était celle du PSC, à savoir celle qui prend en compte le vieillissement de la population. Selon nous, ceci devrait être une des priorités du gouvernement qui pourrait profiter de la situation budgétaire favorable.

Notre groupe a déposé un amendement aux projets actuellement en examen. Celui-ci vise à doubler les crédits affectés à la Commission permanente du contrôle linguistique (CPCL). À l'heure où les partis francophones de la majorité s'insurgent contre les tracasseries vécues par les francophones en périphérie bruxelloise et contre la multiplication des atteintes aux lois linguistiques qui sont le fait de la province du Brabant flamand et de la

Région flamande, nous nous étonnons de la faiblesse du budget octroyé à la CPCL.

En conclusion, le gouvernement ne nous a pas convaincus de l'extrême prudence qu'il affiche.

La nôtre nous amènera à ne pas voter les projets en discussion parce que nous refusons de leurrer le citoyen. *(Applaudissements)*

M. Alfons Borginon (VU-ID) : En commission, le contrôle budgétaire proprement dit est resté très limité. Certes, on a débattu des perspectives de croissance favorables et de l'inexistence du fonds de vieillissement. Au lendemain du 8 octobre, il faudra trancher une série de questions. Après plusieurs années d'économies, on dispose d'une plus grande marge de manoeuvre. Mais tout le monde revendique d'en bénéficier. Les libéraux veulent des réductions d'impôts. Les socialistes veulent tout offrir gratuitement. Agalev hésite entre bonne gestion, écotaxes et dépenses supplémentaires pour les départements des ministres écologistes. Ecolo veut davantage de moyens financiers pour l'enseignement francophone et le secteur francophone du bien-être... En outre, les Régions ont aussi leurs desiderata. Tout cela est-il bien raisonnable ?

Je voudrais énoncer trois vérités sages : les arbres ne poussent pas jusqu'au ciel, les dettes ne se paient pas toutes seules et l'argent ne fait pas le bonheur. J'explique. Les arbres ne poussent pas jusqu'au ciel : la croissance se maintiendra encore un certain temps, mais les bourses semblent être vulnérables. Lorsque les cours seront redescendus à des niveaux réalistes, cela produira sans nul doute un effet inhibiteur sur l'économie.

En Flandre, tout particulièrement, des tensions croissantes se manifestent sur le marché de l'emploi. L'absence de travailleurs qualifiés et disponibles freine de plus en plus le développement économique. Le fossé entre les emplois vacants et les candidatures se creuse. L'espace se fait rare et les taux d'intérêts commencent à grimper. A terme, cette évolution affectera également le budget.

Étant optimiste, je suis convaincu qu'à long terme, le développement économique sera favorable. Nous devons cependant nous garder d'adopter un cap qui ne pourra être maintenu que si la croissance économique se poursuit, au-delà de la moyenne, pendant de nombreuses décennies. Tous les mécanismes de dépense récurrents, mis en place aujourd'hui ou dans un avenir proche, continueront de produire leurs effets dans cinq ans, si la situation se détériore.

Les dettes ne disparaissent pas comme par enchantement : nous nous sommes forgé une image erronée de la diminution du taux d'endettement. Celui-ci est le produit de deux facteurs : la dette et le PIB. Une dette qui nous semble supportable aujourd'hui peut, en moins de dix ans, se transformer, à la suite d'erreurs de gestion ou d'une explosion des taux d'intérêts, en un problème qui absorbera toutes les marges de manoeuvre. La crise appartient au passé, certes, mais nous devons tout mettre en oeuvre pour consolider les avantages de cette évolution favorable.

Les dettes ne surgissent ni ne disparaissent comme par enchantement : dans un climat de dépenses frénétiques, cet aspect ne peut être perdu de vue. Il est de notre responsabilité de démanteler la dette. L'argent ne fait pas le bonheur : notre niveau de bien-être ne peut être confondu avec notre niveau de consommation. A quoi sert-il de posséder une deuxième ou une troisième voiture si nous ne parvenons pas à absorber le trafic et si les fonds collectifs nécessaires aux indispensables aménagements de l'infrastructure routière font défaut ? La perspective de payer moins d'impôts me ravit évidemment. Les mesures véritablement inspirées par la crise passée doivent être annulées.

L'instauration de réductions fiscales à grande échelle n'a toutefois aucun sens si l'appareil d'Etat, dans son ensemble, n'est pas en mesure d'offrir les services nécessaires à la mise en place d'un État providence sain. Non, l'argent ne fait pas le bonheur, nous voulons bien davantage.

En tout état de cause, le groupe VU-ID veillera à ce que, en matière budgétaire, le court terme ne remplace pas le long terme. *(Applaudissements)*

M. Jacques Chabot (PS) : Le PS approuve ces projets de loi. Il est fier du fil rouge adopté, le principe du "hamster doré".

Le contexte macro-économique s'est grandement amélioré ces dernières années, ce qui a permis une croissance de l'emploi de 49.000 unités en 1999 et de 51.000 unités en 2000.

Le gouvernement encourage la capacité d'adaptation des entreprises et de leurs travailleurs ; le statut du travailleur à temps partiel sera amélioré et l'égalité des chances renforcée.

Nous allons aussi dans le sens d'un allègement de la fiscalité. L'indexation des barèmes fiscaux a été réintroduite, la contribution complémentaire supprimée et la TVA réduite dans certains secteurs. Nous attendons avec impatience le projet de réforme globale de l'impôt des personnes physiques. Sans doute aurons-nous alors un

débat sur le partage des fruits de la croissance. Mais nous sommes déjà dans la bonne direction.

Le hamster doré est un animal intelligent. Il n'oublie jamais de faire les provisions nécessaires pour l'hiver. C'est ce que fait le gouvernement.

Pour terminer, je voudrais savoir ce qu'il en est de la détaxation éventuelle de certaines rentes liées aux accidents de travail et maladies professionnelles, suite à l'arrêt de la Cour d'arbitrage du 9 décembre 1998. Qu'en est-il pour les personnes concernées qui doivent rentrer leur déclaration fiscale avant le 30 juin ? *(Applaudissements sur les bancs du PS)*

M. Hagen Goyvaerts (VI. Blok) : Aujourd'hui, l'ajustement du budget 2000 donne lieu à un faux débat. Un premier budget arc-en-ciel a été élaboré l'été dernier. Au printemps, une série de paramètres macro-économiques ont été revus à la hausse, ce dont le contrôle budgétaire ne tient toutefois pas compte. Le budget présenté ne reflète donc plus la réalité. Le gouvernement se compare métaphoriquement à un hamster. Que doit-il faire de toutes ces ressources supplémentaires : les accumuler dans ses bajoues ou les manger ? Fort prudemment, le gouvernement élude le débat sur l'affectation de la marge supplémentaire née de la conjoncture favorable. Or, nombre de ministres ont déjà annoncé des projets.

Outre les 75 milliards promis pour de nouvelles dépenses lors de la confection du budget, de nombreuses listes de desiderata ont été dressées. D'aucuns veulent la gratuité des soins de santé, d'autres une armée mieux équipée, d'autres encore des baisses d'impôt... On assiste à la mise en oeuvre d'une vraie politique du Père Noël. Or, la facture totale de tous ces cadeaux est un multiple de la marge disponible. Les perspectives presque magiques esquissées par le Bureau du Plan mettent l'eau à la bouche au gouvernement. Mais la marge budgétaire est trop étroite pour satisfaire les souhaits de chacun. L'euphorie actuelle pourrait bien n'être que passagère. Le fonds de vieillissement s'inscrit totalement dans le débat sur l'utilisation de la marge budgétaire. Le ministre Colla avait pourtant assuré, il n'y a pas si longtemps, qu'aucun problème de financement des pensions ne se posait. Le Vlaams Blok est convaincu que le gouvernement lance le concept du fonds de vieillissement pour ne pas avoir à communautariser certains pans de la sécurité sociale.

À l'approche des élections, le gouvernement cherche à semer la panique en ce qui concerne les pensions.

Le Vlaams Blok préconise la scission de la sécurité sociale, ainsi qu'une politique favorable à la famille.

Lorsque les avis divergent sur un dossier, celui-ci est presque automatiquement reporté à une date indéfinie, après les élections communales.

Des marchandages communautaires se préparent. La suppression de la discrimination fiscale ne figure plus parmi les priorités. Le gouvernement ne pourra plus se contenter de promesses : après le 8 octobre, il devra opérer des choix.

Les documents semblent comporter de nombreuses incorrections. Pour certaines dépenses importantes, la justification laisse grandement à désirer. Il semble que le gouvernement n'ait pas encore appris à travailler rapidement et efficacement.

Lors de l'examen du budget, en décembre, j'avais souligné que le ministre du Budget devait encore passer son examen. C'est à présent chose faite : il a magistralement échoué. Nous voterons contre l'ajustement du budget. *(Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok)*

M. Eric van Weddingen (PRL FDF MCC) : Monsieur le ministre du Budget, vous avez de la chance ; nous avons tous de la chance et chaque Belge a de la chance que la crise soit derrière nous et qu'elle ait fait place à une croissance qui ne cesse de grimper. On en sera sans doute à 3,9% pour 2000 alors qu'on n'avait prévu que 2,5% de croissance. Or, qui dit fin de la crise, dit fin des impôts de crise. M. de la Palice n'aurait pas parlé autrement, mais il semble que cela ne s'impose pas à tous.

Il y a quelques temps, j'avais interrogé le ministre des Finances sur la confirmation de la suppression de la contribution complémentaire de crise (C.C.C.) et sur la nécessité d'accélérer le processus envisagé en octobre dernier. La suppression totale de la C.C.C. sera confirmée par la loi avant la fin de la session et les effets bénéfiques seront, par la voie des précomptes, rendus sensibles aux contribuables, c'est l'essentiel.

Le contrôle budgétaire est excellent. Le gouvernement a fait une évaluation prudente du taux de croissance ; le ratio de la dette peut être ramené à 112,4%, le solde net à financer peut être ramené, quant à lui, à 1% pour la fin 2000 et l'équilibre peut être atteint en 2001. Il est louable que le gouvernement aille au-delà du pacte de stabilité.

L'excellence du contrôle budgétaire a été occultée par le débat sur l'utilisation des marges. Ces dernières ne sont dues qu'à la surtaxation imposée dans le passé pour atteindre les normes de Maastricht.

Le boni d'aujourd'hui est dû à la surtaxation d'hier. Les récentes statistiques de l'OCDE sont convaincantes à ce sujet.

Si les Belges sont surtaxés de près de 400 milliards en plus par rapport à la moyenne européenne, cela veut dire que nous sommes encore redevables à la population de 350 milliards.

Le gouvernement a prévu non seulement l'apparition de surplus de recettes, mais aussi leur utilisation via une certaine hiérarchie.

– *Présidence* : M. **Herman De Croo**.

L'intérêt de celle-ci dans le temps est que la réalisation du premier objectif aura un impact positif sur les objectifs suivants.

La réduction de la pression fiscale sur le travail pèsera favorablement, non seulement sur le travail, mais aussi sur la sécurité sociale et donc sur les pensions.

Cette politique de réduction de la dette a aussi l'avantage de ne pas hypothéquer l'avenir, ce que ferait l'utilisation des marges à des dépenses récurrentes, exposées à des retournements de conjoncture.

L'idée du "fonds de vieillissement" est respectable, mais on aurait dû l'avoir beaucoup plus tôt. Et j'eusse préféré qu'on lui trouvât un nom moins déprimant, comme le "fonds vermeil". Ce nom conviendrait bien au "hamster doré".

Pour la première fois, le parti socialiste reconnaît le problème de la capacité de paiement des pensions futures.

Je salue donc l'initiative du ministre du Budget parce qu'il est essentiel qu'un consensus se réalise quant à la nécessité d'agir en ce domaine. À cet égard, la capitalisation est le système le plus sérieux mais, pour faire face à l'augmentation du poids des pensions en 2010, ce système, même s'il est entamé aujourd'hui, sera inopérant. En effet, la capitalisation ne peut être productive qu'après 25 ans... à moins d'engouffrer toutes nos réserves dans les pensions futures ! Ceci ne veut pas dire qu'il ne faut pas commencer ; la question est de savoir si, aujourd'hui, le moment est opportun.

La solution aux problèmes de 2010 ne serait-elle pas plutôt d'augmenter le taux d'emploi, de diminuer les dépenses publiques, pour disposer de fonds en vue de financer les pensions, le troisième pilier, et même, de prévoir un système de capitalisation ? Mais nous savons que, pour les générations futures, ce ne sera pas le choc de 2010.

Pour conclure, je souhaite longue vie et bonne chance au hamster doré. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*)

M. **Jef Tavernier** (Agalev-Écolo) : Au cours de ce débat, il aura une fois de plus été davantage question de l'avenir que de l'ajustement budgétaire proprement dit qui revêt un caractère plutôt technique. L'occasion est offerte au Parlement de donner quelques idées nouvelles au gouvernement, au moment où celui-ci prépare le budget 2001.

La situation économique est favorable, tout comme l'est celle des finances publiques. Il faut mettre ces circonstances à profit pour redresser certains éléments. Je songe notamment à l'insertion de chômeurs de longue durée sur le marché du travail, à la coopération au développement et au problème de l'endettement des pays en voie de développement. J'aimerais qu'on fasse la clarté au sujet du réaménagement de la dette de 800 millions ou de son allègement. La somme correspondante a-t-elle été inscrite au budget ? La conjoncture favorable nous incite à réfléchir à la mission essentielle des pouvoirs publics. La propension à distribuer des cadeaux est grande mais, lors de l'élaboration du budget, il faut se fonder sur une vision à long terme et tenir compte de l'aspect macro-économique. Au lieu de renforcer encore la haute conjoncture, avec un risque de récession, il convient de mener une politique toute en prudence, qui devra nous permettre de mettre en oeuvre une politique anticyclique lorsque la conjoncture se sera dégradée. Notre dette publique reste élevée et sa résorption doit rester la priorité. Le fonds de vieillissement ne constitue qu'une possibilité parmi d'autres de garantir une diminution de la dette. Le ministre entend réaliser quatre points. Nous adhérons à cet objectif pour autant qu'on continue à raisonner à long terme et qu'on s'efforce de réduire l'endettement. La conjoncture favorable doit nous permettre de renforcer l'attention que nous portons aux travailleurs peu qualifiés et à l'environnement. L'économie et l'écologie doivent aller de pair dans le cadre d'une stratégie à long terme.

Selon le Bureau du plan, les émissions CO² ont évolué négativement, au cours des dix dernières années. Parmi les données du Bureau du plan, les émissions de CO² sont le seul indicateur environnemental.

À mon sens, il en faudrait d'autres pour contrôler la qualité de l'environnement et, dès lors, celle de la vie elle-même.

C'est la conscience tranquille que nous pouvons approuver l'ajustement budgétaire. Mais nous devons nous montrer prudents quant aux marges budgétaires qui se dégageront. (*Applaudissements*)

Mme **Fientje Moerman** (VLD) : Dans le cadre de cet ajustement budgétaire, le gouvernement a fait preuve de circonspection, mais il a en même temps réalisé certains

objectifs. Les recettes accrues pour 2000 sont notamment le fruit de la croissance conjoncturelle qui s'est amorcée dès 1999. Les premières données afférentes à 2000 portent à croire que la croissance va se poursuivre. Mais le gouvernement maintient ses pronostics à 2,5 % alors qu'on évoque désormais 3,5 %. Le supplément de ressources disponibles sera affecté prioritairement à la compression de la dette publique. Les dépenses primaires bénéficieront d'une revalorisation chiffrée à 11 milliards. Ce montant sera consacré aux dépenses nécessitées par la politique d'asile, les handicapés, les relations financières internationales, les emplois de première expérience professionnelle, le règlement de la crise de la dioxine, la lutte contre le travail au noir et l'Euro 2000. L'administration a été associée étroitement à cette approche qui accroîtra son efficacité. Au demeurant, ce système est appliqué avec succès à Gand depuis des années. Selon la Banque Nationale, les dépenses primaires passeront de 40,1 % à 39,7 % du PIB. Cette baisse atteste un apport plus important du secteur privé. Cela permettra au gouvernement de rester en-deçà des 1,5 % du PIB qui doivent être respectés conformément au Pacte de Stabilité. Le rythme de croissance des dépenses est comparable à celui qui avait caractérisé les années nonante. La coalition actuelle est donc plus performante que la précédente si on prend le PIB comme point de référence. Les dépenses d'intérêts augmentent de 8,6 milliards.

L'accélération du rythme de l'inflation reste la seule ombre au tableau de l'économie belge. Les prix du pétrole devraient se stabiliser bientôt. Pourtant, le gouvernement prévoit une baisse du solde net à financer de 1 à 0,7 % du PIB.

Il est écrit qu'à sept années d'abondance succéderont sept années d'austérité. Il nous faut donc impérativement constituer des réserves. Néanmoins, nous devons aussi ménager une réserve suffisante pour réaliser des allègements fiscaux. Trop d'impôt tue l'impôt. L'autorité publique a tout intérêt à organiser une fiscalité plus humaine. De cette manière, elle fera peut-être en sorte que nous n'ayons pas à affronter sept années d'austérité. (*Applaudissements*)

M. Jean-Pierre Viseur (Écolo-Agalev) : Le caractère de prudence de cet ajustement budgétaire contraste avec l'affirmation selon laquelle on serait sorti de la crise, et qu'on pourrait donc supprimer la contribution complémentaire de crise.

Je me réjouis que la suppression de la contribution complémentaire de crise touche d'abord les plus petits revenus, car on peut s'attendre à ce que ce soient surtout ces petits revenus qui réinjectent ce gain de pouvoir d'achat dans le circuit économique.

Les estimations budgétaires sont généralement faites en fonction de la conjoncture économique. Je souhaite qu'une approche complémentaire soit prévue : une meilleure perception de l'impôt. On peut dire, par exemple, que l'augmentation de la perception des droits de succession fait suite à l'affaire KBLux. De meilleurs outils de perception représentent donc un investissement intéressant.

Le problème de l'insuffisance du cadre se pose toujours. Le budget initial prévoyait de remplir le cadre là où il ne l'était pas. Or, l'ajustement prévoit, au contraire, pour les dépenses en personnel, une diminution de 370 millions pour l'ensemble des administrations fiscales. Le ministre du Budget m'a répondu à ce sujet que l'on ne peut comparer les montants figurant à l'ajustement budgétaire à ceux du budget initial. Les différences peuvent provenir de sous-estimations initiales.

Le ministre proposera une augmentation de 1.500 nouveaux agents par an à partir de 2001. Je soutiens cette augmentation, mais je regrette qu'on ne la prévienne que pour le budget de 2001 et qu'on ne trouve pas trace, dans cet ajustement, des personnes qui seront engagées cette année. (*Applaudissements sur les bancs d'Écolo-Agalev*)

M. Johan Vande Lanotte, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : Le ministre des Finances étudie bel et bien l'allègement de la dette publique à concurrence de 800 millions, auquel M. Tavernier a fait référence.

Si l'examen porte actuellement sur le contrôle budgétaire, nous avons toutefois – à juste titre – débattu plus longuement du prochain budget. Le Vlaams Blok estime que j'ai échoué à mon examen. Je n'en suis pas vexé, que du contraire.

En ce qui concerne le contrôle budgétaire, il importe de respecter le principe du "hamster doré". Cela implique de manier avec une précaution extrême toutes les hypothèses, négatives ou positives. Notre crédibilité et la confiance du citoyen seront ainsi préservées. Nous nous en tenons à l'hypothèse d'une croissance de 2,5%, qui correspond aux taux de croissance des 20 dernières années et au taux moyen annoncé pour les 15 à 20 années à venir. Il s'agit donc d'une moyenne réaliste. Si nous réalisons un taux de croissance de 2,5% et maintenons le déficit budgétaire à 0,7% du PIB, les dépenses n'augmenteront pas. Eu égard au PIB, les dépenses de 2000 seraient alors même moins importantes que celles de 1999.

M. Alfons Borginon (VU-ID) : Souvent, les ministres prennent des engagements, sans prévoir au budget les moyens nécessaires pour les respecter. C'est ce que

J'appellerais le principe de "Saint-Nicolas" : on multiplie les promesses sans passer aux actes.

M. Johan Vande Lanotte, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : En juillet 1999 déjà, l'opposition se disait convaincue que les moyens nécessaires à la mise en oeuvre de l'accord de gouvernement faisaient défaut et que l'Europe désavouerait la politique menée par la Belgique. De toute évidence, les critiques formulées à l'époque n'étaient pas davantage fondées que celles que l'on entend aujourd'hui. La marge budgétaire disponible permet bel et bien un allègement de la fiscalité, la mise en place d'une politique en faveur de la mobilité et la création du fonds de vieillissement. Le gouvernement aura le choix entre deux scénarios : soit annoncer, dix ans d'affilée, l'existence d'un excédent budgétaire, tout en faisant valoir auprès de la population que cette réserve doit rester intacte, soit affecter dès à présent une partie des moyens disponibles. La première attitude équivaldrait sans doute à un démantèlement de la dette dans le respect de l'orthodoxie la plus stricte, mais aucun gouvernement n'est capable de maintenir un tel cap pendant dix ans. Dès lors, nous avons opté en faveur de l'affectation de 30 pour cent seulement de l'excédent budgétaire, ce qui équivaut, pour un excédent, en fin de course, de 100 milliards de francs, à la constitution d'une réserve de 70 milliards de francs.

L'affectation de l'excédent à la constitution d'un fonds de vieillissement représente une alternative intéressante. Un tel fonds existe déjà aux Pays-Bas, au Danemark et en Norvège et l'Europe y est favorable. Si nous optons pour cette voie, nous n'aurons plus de surplus, mais l'équilibre budgétaire ne sera pas rompu.

Le gouvernement précédent a oeuvré, par des mesures structurelles, au passage à l'euro, fournissant ainsi un excellent travail. Le gouvernement actuel doit s'atteler, par des mesures structurelles, à la préparation de l'avenir. L'opposition actuelle commet la même erreur que l'opposition sous la législature précédente, en affirmant que le gouvernement ne parviendra pas à trouver les fonds nécessaires au financement de ses projets et à supposer qu'il y parvienne cette année, il n'y parviendra pas l'année prochaine. Je suis, quant à moi, convaincu que nous réussirons.

M. Alfons Borginon (VU-ID) : L'opposition espère que le gouvernement déposera un budget réaliste et parviendra à réaliser les objectifs qu'il s'est fixés. Mais l'opposition doit continuer à attirer l'attention sur les risques auxquels le gouvernement expose notre pays, à défaut de quoi toute forme de pression disparaîtra.

Le président : La discussion générale est close.

Discussion des articles

Le président : Nous passons à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

Nous commençons par le projet de loi ajustant le budget des Voies et Moyens de l'année budgétaire 2000, n^{os} 603 et 601.

– *Les articles et le tableau sont adoptés sans observation.*

Le président : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

Nous poursuivons avec le projet de loi contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de l'année budgétaire 2000, n^o 602.

Un amendement n^o 6 a été déposé par M. Jacques Lefevre au tableau de la loi, dans la section 13, ministère de l'Intérieur (doc. n^o 602/5), pour doubler le budget de la Commission permanente de contrôle linguistique. Par lettre, M. Lefevre me prie de corriger verbalement les montants figurant dans son amendement : il s'agit de 44,1 millions et de 88,2 millions, et non de milliards. Il ajoute que la chaleur explique probablement la dilatation des chiffres. (*Sourires*).

L'amendement et la section 13 sont réservés.

– Les autres dispositions du projet de loi sont adoptées sans observation.

Le président : Les votes sur l'amendement et la section 13 ainsi que sur l'ensemble du projet de loi auront lieu ultérieurement.

BUDGETS ET COMPTES

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA JUSTICE

Le président : L'ordre du jour appelle la discussion du budget du Conseil supérieur de la Justice pour l'année budgétaire 2000, n^o 668/1.

La discussion générale est ouverte.

M. Dirk Pieters, rapporteur : Il avait initialement été prévu 58 millions au budget de la Justice pour le Conseil supérieur de la Justice. Le 6 mars dernier, le président

de la Chambre a proposé d'élaborer des propositions budgétaires, qui seraient transmises à la Chambre. Leur réalisation serait contrôlée par la Cour des comptes et par la Chambre. La commission de la Comptabilité de la Chambre a décidé de suivre cette méthode de travail, et est dès lors compétente pour le contrôle des budgets et des comptes de la Chambre, de la Cour des comptes, de la Cour d'arbitrage, des divers comités et du Conseil supérieur de la Justice. Le 28 avril dernier, la commission a approuvé les propositions budgétaires relatives au Conseil supérieur. Ce budget se monte à 99 millions pour les dépenses courantes et à 76 millions pour les dépenses en capital. Aussi le projet de loi prévoit-il une dotation de 175 millions.

Pour ce qui est de l'ajustement du budget du Comité P, un montant de 6 millions, prévu pour le personnel administratif, a été transféré aux dépenses en capital pour du matériel informatique.

De même, un certain nombre d'ajustements ont été approuvés en ce qui concerne le cadre du personnel du Comité R. Pour d'autres membres du personnel, en revanche, des relèvements des niveaux ont été jugés inacceptables. L'adaptation du cadre du personnel n'a aucune incidence sur le budget 2000. (*Applaudissements*)

M. Hagen Goyvaerts (VI. Blok) : Le Vlaams Blok est favorable au Comité supérieur de la Justice, pour autant que sa mission ne soit pas élargie aux nominations et aux promotions. Il est impossible de garantir l'indépendance d'un comité composé pour moitié d'hommes politiques, ce qui n'entraîne aucune dépolitisation. Le Vlaams Blok s'abstiendra, accordant ainsi au Comité supérieur le bénéfice du doute.

M. Hugo Coveliers (VLD) : Une ligne de démarcation claire sépare la Cour d'Arbitrage du Comité supérieur de la Justice. Je me réjouis de constater que la Belgique disposera désormais d'un comité de ce type et que les crédits nécessaires ont rapidement pu être intégrés au budget.

Le Comité supérieur est un organe indépendant. J'insiste pour que le cadre du personnel soit adopté le plus rapidement possible. Les nominations doivent également être objectives afin de faire taire les critiques selon lesquelles le Comité supérieur est un organe politisé.

Le président : La discussion générale est close.

Discussion des articles

Le président : Nous passons à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le président : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

COMITÉS PERMANENTS DE CONTRÔLE DES SERVICES DE POLICE ET DE RENSEIGNEMENTS

Le président : L'ordre du jour appelle la discussion des budgets des Comités permanents de contrôle des services de police et de renseignements de l'année budgétaire 2000 : l'ajustement du budget du Comité P et l'adaptation du cadre du personnel du Comité R, n° 669/1.

Le rapporteur, M. Dirk Pieters, se référant à son rapport écrit et personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le président : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

DOTATION DE L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2000 DE LA COUR D'ARBITRAGE

Le président : L'ordre du jour appelle la discussion du budget de l'année budgétaire 2000 et l'ajustement de la dotation de l'année budgétaire 2000 de la Cour d'arbitrage, n° 693/1.

Le rapporteur, Mme Zoé Genot, se référant à son rapport écrit et personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le président : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

– La séance est levée à 17 h 06.

– Prochaine séance plénière de la Chambre, demain, jeudi 22 juin à 14 h 15.

EXCUSES

Devoirs de mandat : M. Guido Tastenhoye

Membres du gouvernement fédéral :

M. Jaak Gabriëls, ministre de l'Agriculture et des
Classes moyennes

M. Eddy Boutmans, secrétaire d'Etat à la Coopération
au développement

ANNEXE

SÉANCE PLÉNIÈRE MERCREDI 21 JUIN 2000

ANNEXE 1

Communications

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

COMMISSIONS

Dépôt de rapports

Les rapports suivants ont été déposés :

au nom de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique,

– par M. François-Xavier de Donnée, sur la proposition de loi (MM. Willy Cortois, Yves Leterme, Jef Tavernier, Claude Eerdekens, Daniel Bacquelaine, Dirk Van der Maelen, Jean-Pierre Detremmerie et Alfons Borginon) modifiant, en ce qui concerne les dépenses électorales, certaines lois relatives à l'élection des conseils provinciaux, communaux et de district et des conseils de l'aide sociale : n° 672/4.

– par Mme Els Van Weert, sur la proposition de loi (M. Geert Bourgeois) modifiant l'article 72, 5°, de la nouvelle loi communale : n° 652/2.

– par M. André Frédéric, sur :

* le projet de loi modifiant l'article 2, alinéa 1er, de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population et aux cartes d'identité et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un registre national des personnes physiques (transmis par le Sénat) : n° 519/3.

* la proposition de loi (M. Willy Cortois) modifiant l'article 1^{er}ter de la loi du 6 août 1931 établissant des incompatibilités et interdictions concernant les ministres, anciens ministres et ministres d'Etat, ainsi que les membres et anciens membres des Chambres législatives : n° 665/2. au nom de la commission des Finances et du Budget,

– par M. Eric van Weddingen, sur le projet de loi relatif à l'exécution de l'avenant, signé à Bruxelles le 8 février

1999, à la convention entre la Belgique et la France tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus, signée à Bruxelles le 10 mars 1964 : n° 683/3. au nom de la commission de la Justice,

– par Mme Karine Lalieux, sur le projet de loi complétant l'article 75 du Code civil : n° 582/3.

– par M. Claude Desmedt, sur la proposition de loi (MM. Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Jo Vandeurzen) complétant l'article 216quater du Code d'instruction criminelle et modifiant l'article 91 du Code judiciaire : n° 525/6.

PROPOSITIONS

Autorisations d'impression

1. Proposition de loi (Mme Meyer et M. Jan Peeters) portant création d'un Conseil supérieur de l'éthique et de la déontologie des soins de santé, n° 724/1 ;

2. Proposition de loi (M. Geert Bourgeois et Mme Frieda Brepoels) relative au contrôle exercé par le parlement sur la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures au sein de l'Union européenne, n° 725/1 ;

3. Proposition de loi (MM. Jean-Pierre Detremmerie et André Smets) visant la suppression du vote automatisé et la généralisation du dépouillement par lecture optique, n° 726/1 ;

4. Proposition de loi (MM. Patrick Moriau et Thierry Giet) modifiant la loi du 24 février 1921 concernant le trafic de substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, désinfectantes ou antiseptiques en vue de dépénaliser l'usage du cannabis, n° 727/1 ;

5. Proposition de loi (Mme Joëlle Milquet) modifiant les articles 1582, 1583 et 1589 du Code civil, n° 728/1 ;

6. Proposition de loi (M. Jean-Jacques Viseur) modifiant l'arrêté royal n° 50 du 24 octobre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés ainsi que l'arrêté royal n° 72 du 10 novembre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants en vue d'autoriser le cumul entre une pension de survie et une indemnité pour cause de maladie, d'invalidité ou de chômage involontaire, n° 729/1 ;

7. Proposition de loi (M. Francis Van den Eynde) modifiant la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire, n° 730/1 ;

8. Proposition de loi (Mme Kathleen van der Hooft) modifiant la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers, en ce qui concerne les jeunes au pair, n° 731/1 ;

9. Proposition de résolution (Mme Claudine Drion et consorts) sur la marche mondiale des femmes de l'an 2000, n° 732/1 ;

10. Proposition de résolution (MM. Claude Eerdeken, André Frédéric, Thierry Giet, Bruno Van Grootenbrulle et Mme Maggy Yerna) relative à la traite des êtres humains, n° 733/1 ;

11. Proposition de loi (Mme Yolande Avontroodt et M. Filip Anthuenis) instaurant un congé d'adoption pour les travailleurs salariés et les travailleurs indépendants, n° 734/1.

INTERPELLATIONS

Demandes

Le Bureau a été saisi de demandes d'interpellation de :

– Mme Annemie Van de Casteele au ministre des Affaires sociales et des Pensions sur "les marchés anti-constitutionnels du Fonds des équipements et services collectifs".

(n° 431 – transformée en question orale)

– M. Jean-Marc Delizée à la vice-premier ministre et ministre de la Mobilité et des Transports sur "la survie des trains touristiques et la politique de mise en valeur du patrimoine ferroviaire en Belgique".

(n° 432 – transformée en question orale)

– M. Filip Anthuenis au ministre des Affaires sociales et des Pensions sur "les fonds de sécurité d'existence".

(n° 433 – renvoi à la commission des Affaires sociales)

– M. Tony Van Parys au ministre de la Justice sur "la mise en oeuvre de la loi sur les tests ADN en matière pénale".

(n° 434 – renvoi à la commission de la Justice)

– M. Marc Van Peel au ministre de l'Intérieur sur "l'inquiétude persistante au sein des pouvoirs locaux au sujet de la réforme des polices".

(n° 435 – renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique)

– M. Francis Van den Eynde au ministre de l'Intérieur sur "les problèmes de maintien de l'ordre dans le cadre de l'Euro 2000".

(n° 436 – renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique)

– M. Francis Van den Eynde au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "la mort de 58 immigrants chinois clandestins à Douvres".

(n° 437 – transformée en question orale)

– M. Jean-Jacques Viseur au ministre de la Justice sur "la mise en oeuvre de la nouvelle loi relative à la nationalité".

(n° 438 – renvoi à la commission de la Justice)

– Mme Els Van Weert à la ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement sur "l'inscription éventuelle du bois imprégné sur la liste des déchets dangereux de l'Union européenne".

(n° 439 – renvoi à la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société)

– M. Marc Van Peel au secrétaire d'Etat à la Coopération au développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères sur "la présidence européenne".

(n° 440 – renvoi à la commission des Relations extérieures)

– M. Marc Van Peel au secrétaire d'Etat à la Coopération au développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères sur "le budget de la Coopération au développement".

(n° 441 – renvoi à la commission des Relations extérieures)

– M. Ferdy Willems au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "les livraisons d'armes à l'Arabie saoudite".

(n° 442 – renvoi à la commission des Relations extérieures)

SÉNAT

PROJET DE LOI TRANSMIS EN VUE DE LA SANCTION ROYALE

Par message du 15 juin 2000, le Sénat transmet, en vue de la sanction royale, le projet de loi modifiant la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration et la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration dans les provinces et les communes, le Sénat ne l'ayant pas évoqué (Doc. Chambre n° 604/3).

Pour information.

PROJET DE LOI ÉVOQUÉ

Par message du 15 juin 2000, le Sénat m'informe de la mise en oeuvre, en application de l'article 78 de la Constitution, le 15 juin 2000, de l'évocation du projet de loi déterminant les conditions auxquelles les autorités locales peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Etat dans le cadre de la politique urbaine (Doc. Chambre n° 585/8).

Pour information

GOUVERNEMENT

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

Redistribution des allocations de base

En exécution de l'article 15 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État, le vice-Premier ministre et ministre du Budget transmet :

– Par lettres du 14 juin 2000, deux bulletins de redistributions d'allocations de base concernant le ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement pour l'année budgétaire 2000.

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

AMNESTY INTERNATIONAL

RAPPORT

Par lettre du 14 juin 2000, le directeur de l'ASBL Amnesty International transmet le rapport annuel 2000 d'Amnesty International.

Renvoi à la commission de la Justice

FÉDÉRATION PÉTROLIÈRE BELGE

RAPPORT

Par lettre du 13 juin 2000, le secrétaire général de l'ASBL Fédération pétrolière belge transmet le rapport annuel 1999 de la Fédération pétrolière belge.

Renvoi à la commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture